

CitroRacing and Co : Règlement

Article 1:

L'association CitroRacing Historique organise le 13^{eme} rassemblement de Citroën, Panhard et Peugeot de compétition et sportives, CITRORACING and Co., sur le circuit du Bourbonnais (Moulins), les 21 et 22 juillet 2018.

Article 2 : Engagement

L'inscription est obligatoire pour chaque véhicule participant au rassemblement. Elle autorise l'accès au site du véhicule inscrit .

Les conducteurs indiqués sur la feuille d'engagement devront être titulaire du permis de conduire et ne pas faire l'objet d'une suspension de permis au moment du rassemblement.

Les formules proposées, les tarifs et la date de clôture des inscriptions sont précisés sur la feuille d'engagement. Les demandes reçues après la date limite ne seront prises en compte qu'à la discrétion de l'organisateur.

Chaque participant recevra une confirmation d'engagement qu'il devra présenter pour accéder au site.

Article 3 : Véhicules admis

Ne seront admis au rassemblement que les véhicules Citroën, Panhard et Peugeot de compétition ou à caractère sportif. L'organisation se réserve le droit de refuser tout engagement ne correspondant pas à l'esprit de la réunion.

Article 4 : Déroulement du roulage

Chaque journée débutera par un briefing obligatoire pour les participants inscrits au roulage. Celui-ci aura lieu 30 min avant le début du roulage. L'accès à la piste se fera de 9h à 12h et de 14h à 18h, par séances d'une vingtaine de minutes, suivant le programme qui vous sera communiqué quelques jours avant le rassemblement.

Article 5 : Accès à la piste

- Seuls les participants et leur passager (1 par voiture maximum) munis d'un bracelet sont admis en piste quand ils sont à bord de leur véhicule. Les accompagnants doivent rester dans le parking qui leur est dédié. L'accès à la piste devra se faire dans le respect des horaires qui seront précisés au début du rassemblement, sous peine d'exclusion. Les passagers de moins de 12ans sont interdits.
- La circulation sur le circuit se fait dans le sens horaire.
- Tout conducteur est responsable des dommages matériels qu'il pourrait causer sur la totalité du site.
- Les utilisateurs s'engagent à obtempérer à toute indication (feux, drapeaux, etc..) qui leur seront faites par la direction du circuit. Celle-ci se réserve le droit d'interrompre à tout instant l'évolution des utilisateurs pour des raisons de sécurité, comme

par exemple :

- Comportements dangereux
- Intempéries (verglas, brouillard, neige, pluies abondantes, etc..)
- État de la piste non sécurisée (huile, essence, graviers, etc...)
- Travaux d'entretien nécessaires (accotements, nettoyage de piste, etc..)
- Les véhicules à carrosserie ouverte ou fermée et possédant au moins deux places doivent avoir les roues recouvertes sur plus de 120° de leur circonférence.
- Les véhicules ne doivent pas laisser apparaître de parties contondantes ou saillantes. Ils doivent être en parfait état d'entretien (état des freins, pneumatiques, absence de fuites d'huile, etc..), faute de quoi, ils ne pourront accéder à la piste.
- L'accès à la piste se fera exclusivement par la **pré-grille** et le retour au paddock obligatoirement par la voie prévue à cet effet.
- La fin de chaque session sera signalé par le chef de piste à l'aide du drapeau à damier. Les pilotes devront terminer le tour entamé et réduire leur vitesse à l'approche de la piste de décélération.
- Un extincteur à bord du véhicule est conseillé.
- **La limite d'émission sonore des véhicules est limitée à 95 dBA.** Une mesure du bruit sera effectuée systématiquement sur tous les véhicules, avant leur 1er accès en piste. Cette mesure sera effectuée à une distance de 0,5 m et à un angle de 45° par rapport au point de sortie de l'échappement et aux trois quarts du régime maximum.
- L'accès à la piste et ses abords est strictement interdit aux piétons.

Article 6 : Consignes de Sécurité sur la piste

Le conduite sur circuit est éprouvante, et peut s'avérer dangereuse, c'est pourquoi :

- Le port du casque, aux normes NF ou européennes, est obligatoire pour tous (conducteur et passager), la visière doit être baissée.
- Le port de la ceinture de sécurité (ou du harnais) est obligatoire et nous recommandons de ne pas prendre de passagers dans les véhicules non équipés d'arceaux de sécurité.
- Les crochets de remorquages avant et arrière, s'ils sont amovibles, doivent être mis en place et facilement accessibles.
- Toute acrobatie ou attitude contraire aux règles élémentaires de pilotage (burn-out, position de conduite acrobatique, etc..) entraînera l'exclusion immédiate et définitive.
- Toute personne au comportement ou véhicule jugé dangereux pouvant mettre en péril sa sécurité ou celle d'autrui, se verra, par la direction ou le chef de piste, expulsée temporairement ou

définitivement, et cela sans qu'aucun remboursement ne puisse être réclamé.

- Il est formellement interdit, de faire demi-tour sur le circuit. De même, il est interdit de s'arrêter ou de sortir du véhicule, sauf cas de force majeure (panne ou fuite d'huile), sinon, en cas de problèmes mécaniques, finir le tour engagé à allure modérée, en dehors des trajectoires, et sortir vers les stands.
- En cas de fuite d'huile ou d'autre liquide, vous devez vous garer immédiatement sur le bas-côté de la piste, en dehors des trajectoires, afin de ne pas détériorer le revêtement, et ne pas provoquer d'accident.
- **«Citroracing and Co» n'est pas une compétition**, les conducteurs et les véhicules peuvent avoir des performances différentes. Vous devez donc effectuer vos dépassement avec la plus grande prudence et favoriser les dépassements des véhicules plus rapides en actionnant votre clignotant pour signaler que vous avez vu le véhicule sur le point de vous dépasser, puis si nécessaire, en diminuant légèrement votre vitesse. **C'est toujours le véhicule qui dépasse qui change de trajectoire.**
- Les manipulations de produits inflammables sont à éviter, elle doivent être accompagnées de toutes les mesures de sécurité nécessaires (extincteurs, vêtements adaptés, etc..).

Article 7 : Assurance responsabilité civile « piste »

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile des participants vis à vis des tiers. Ce contrat ne couvre pas les dommages aux véhicules et à la piste.

Article 8 : Rassemblement

Tout équipage inscrit au rassemblement devra pouvoir présenter une attestation d'assurance de son véhicule en cours de validité, sous peine de se voir refuser l'entrée du site. Le véhicule devra être stationné sur le parking réservé à cet effet et n'aura en aucun cas accès à la piste.

Article 9 : Annulation

Toute participation annulée au moins 15 jours avant la manifestation donnera lieu au remboursement intégral des frais d'inscription. Au delà de ce délai, jusqu'à 50% de la somme versée pourra être retenue par l'organisation pour couvrir les frais engagés.

Article 10 : Pollution et traitement des déchets

Les participants devront veiller à ce qu'aucune substance polluante ne s'écoule dans la nature ou sur la piste. De même, ils devront déposer leurs déchets et en effectuer le tri sélectif dans les poubelles prévues à cet effet sur le site.

En cas de dégradation du site par un véhicule (perte d'huile, etc..), ou par son propriétaire, ce dernier devra prendre en charge les frais de remise en état.

Tout dépôt de matériaux (pneus, éléments de carrosserie, pièces mécanique, bidons, ..) est interdit sous peine d'exclusion et de poursuite judiciaires.

Article 11 : Divers

Les animaux ainsi que **le transport et la consommation de boissons alcoolisées sont strictement interdits sur le site.**

Article 12 : Sortie du site

Si vous avez participé au roulage, il est impératif de vous assurer, avant de reprendre la route, que l'usure des pneumatiques de votre véhicule est conforme à la réglementation.

Nous vous appelons de plus à la plus grande prudence sur la route.

Article 13 : Respect du règlement

Conformément à ce qu'il a signé, chaque participant s'engage à respecter scrupuleusement le règlement du rassemblement. Les participants qui accèderont à la piste devront veiller à ne surpasser ni leurs moyens, ni ceux de leur véhicule, en ne perdant jamais de vue qu'il s'agit d'une réunion **amicale et non sportive** organisée par des bénévoles.